

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.02PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 920'000.-- pour les
travaux de réalisation d'un dépôt pour les Archives communales, le
Musée d'Yverdon et région et la Maison d'Ailleurs.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé une première fois le mardi 10 février 2009 à 19 heures à la salle de conférences II de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Madame Fanny Spichiger remplaçant Monsieur Diego Artieda et Messieurs Nunzio Indulsi remplaçant Madame Catherine Carp, Jean-Marc Cousin remplaçant Madame Sarah Winteregg, Daniel Bercher, Jean-Paul Giroud, Bexhet Halimi, Jean-Louis Klaus, Jérôme Wulliamoz, Yves Richard rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur Rémy Jaquier Syndic, Madame Nathalie Saugy Municipale, Monsieur Paul-Arthur Treyvaud Municipal, accompagnée de Madame Christine Guanzini archiviste de la ville et Monsieur Nicolet du service des Bâtiments. Nous les remercions pour leur présence.

Une deuxième séance a eu lieu le 16 février 2009 à 16 heures sur le site même en présence de Monsieur Armanda du service des Bâtiments, et de la commission composée de Messieurs Daniel Bercher, Nunzio Indulsi, Jean-Paul Giroud, Jean-Louis Klaus, Jérôme Wulliamoz et Yves Richard rapporteur.

Ce préavis no PR09.02PR traite de la mise en place de locaux adéquats pour la conservation des archives communales.

Depuis de nombreuses années la Municipalité est à la recherche de locaux pour les archives.

Monsieur le Syndic nous fait un bref exposé des besoins.(Archives communales, Musée d'Yverdon et région ainsi que la Maison d'ailleurs) il nous fait remarquer que suite à l'installation de la Maison Jules Vernes le manque de locaux a augmenté. En plus le projet de la Maison d'État en collaboration avec le Canton a été abandonné.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud nous décrit en quelques mots l'emplacement et les modifications à y apporter et que la partie du gros de la construction est prise en charge par ATL Habitat Sàrl.

Ce préavis fort bien détaillé nous fournit un grand nombre d'informations sur cet aménagement.

Madame la Municipale Nathalie Saugy nous fait part des nombreux locaux utilisés dans toute la ville et s'inquiète de la sécurité des dits locaux et se réjouit de pouvoir regrouper toutes les archives à un seul endroit.

Madame l'Archiviste Guanzini nous communique une demande d'Edipresse pour placer les archives de la collection d'Yverdon Revues et des nombreux négatifs de Monsieur Martin par rapport au Journal d'Yverdon et de la Région, une même demande concernant les archives de l'usine Leclanché

(1 palette environ). Après consultation de certains documents il serait judicieux de les garder dans les archives de la Ville.

Monsieur Nicolet nous fait part de l'aspect technique de la transformation en complément au préavis, Charge au sol autorisée au rez 1 tonne par m², 1^{er} étage 500kg au m², ce qui est suffisant.

Il nous est signalé que Monsieur Giovanini spécialiste des archives fédérales a été contacté pour trouver les meilleures solutions. Il s'est tout particulièrement occupé de la mise en place des archives des villes de Berne et de Neuchâtel.

Après ces nombreux exposés, la commission s'est inquiétée de plusieurs sujets.

Pourquoi ne pas mettre les archives communales dans l'ancienne usine Arkina ?

Réponse :

Risque d'infiltration d'eau au sous sol, plafond trop bas, installation éventuelle de 2 services de la Commune, Service des travaux et Service des énergies.

Pourquoi ne pas attendre la maison de Commune ?

Réponse :

On nous rappelle que la première intervention à ce sujet date de 1994. Maintenant il y a vraiment urgence et que la protection des documents n'est plus assurée et en plus cela permettra de libérer des locaux pour le Musée de la mode qui en demande depuis longtemps.

Est-il judicieux d'investir une somme aussi importante dans un bâtiment qui ne nous appartient pas ?

Réponse :

Ceci est une solution provisoire pour 10 ans, voir un prolongement de 5ans. Une bonne partie des installations pourra être récupérée lors de la mise des archives dans des locaux appartenant à la Commune. et une partie de l'investissement pourra être récupérée, environ 75 à 80% de la part communale.

Une étude énergétique a-t-elle été faite ?

Réponse :

Une étude sommaire a été faite. L'isolation périphérique devrait permettre d'économiser de l'énergie et si nous voulions labéliser ce local minergie, il fallait le faire sur l'ensemble du bâtiment.

Y a-t-il la possibilité de toucher un subside du Canton ou de la Confédération ?

Réponse :

Une possibilité existe de la part de la Confédération mais non du canton nous signale Madame Guanzini.

Une demande doit être faite par l'intermédiaire du Canton auprès de la Confédération : Madame Guanzini a envoyé un dossier complet à Madame Haufman responsable de la protection des biens culturels du Canton et fera la demande à la Confédération. D'après Madame Haufman, il y a de fortes chances de recevoir une aide qui serait de 20% de la part communale.

Lors de notre deuxième séance sur place, nous avons eu quelques questions restées en suspens

La toiture de forme plate est-elle vraiment étanche ?

Réponse :

La toiture a été entièrement remise à neuf . Elle est en cours de finition.

La peinture du sol est-elle à base de solvant et en 2 composants ?

Réponse

La peinture du sol des locaux sera une peinture : Mono composante à l'eau sans solvant.

La peinture des murs et plafonds sera également une peinture à l'eau sans solvant.

Y a-t-il un seuil entre le local de réception, local sanitaire, et les archives ?

Réponse :

Il n'est pas possible d'avoir un seuil entre la réception et le local d'archives car il faut pouvoir passer avec un transpalette. Mais par contre il sera posé un seuil au local sanitaire avec un détecteur de fuite d'eau.

Le coût de la location paraît élevé pour la commission

Réponse :

Vu la complexité des locaux et les prix pratiqués pour des surfaces industrielles en moyenne 110 à 115 frs le m²

Ici nous sommes à 104.80 le m² ce qui paraît raisonnable.

Vœux de la commission.

Lors de la signature du bail, la commission demande fermement à la Municipalité d'inclure une clause pour qu'un contrat d'entretien de la toiture soit conclu par le propriétaire avec une entreprise.

La commission demande d'amender l'article 2 en ramenant l'amortissement à 10 ans au plus.

Conclusion : la commission remercie tous les intervenants qui ont répondu aux nombreuses questions de la commission

La commission tient aussi à féliciter la bonne présentation de ce préavis et c'est à l'unanimité que la commission vous demande d'accepter ce préavis et d'amender l'article 2 comme suit : la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte No 3390 « Dépôt Archives + Musées » et amortie en 10 ans au plus.

Le rapporteur

Yves.Richard